



Négociation Accord d'Intéressement et de Participation Acte 2

Après la seconde réunion de négociation relative à l'intéressement et à la participation, et à la suite de nos premiers échanges, la Direction nous a écouté et nous est revenue avec une proposition qui, si elle reste à affiner, s'inscrit dans la continuité de ce que nous avons obtenu en 2020 à savoir :

Le Maintien d'une Participation Dérogatoire « sécurisée » jusqu'à 3%

Un dispositif d'intéressement basé sur 3 critères pour 11 % dont :

- 3 % sur le Coefficient d'Exploitation net de risques
- 5% sur le critère PNB par ETP
- 3% sur le critère NPS

Si globalement, le maintien du dispositif correspond à nos attendus, restent à affiner les seuils de déclenchement de ces derniers, en particulier celui sur le PNB qui nous semble trop volontariste, au-delà d'ambitions réalistes et réalisables.

Nous proposons qu'un 4eme critère vienne compléter cette proposition afin d'élargir les options **d'atteinte maximale des critères de l'accord.**

La Direction l'a entendu et nous reviendra le 23 prochain pour une négociation qui devrait être conclusive et qui gageons le, sera de nature à retenir notre signature.

Le bureau Syndical
[Agir pour Construire...Ensemble!](#)





Bulletin d'adhésion 2024

(à retourner par mail sur su.unsapacra@gmail.com)

NOM / PRENOM : _____

AFFECTATION : _____ ES : _____ REGION _____

CLASSIFICATION : _____ EMPLOI : _____

SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : ____/____/____ E-MAIL PERSO : _____

MOBILE PERSO : _____ MOBILE PRO : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ C.P. : _____

Date

Signature

Tarif des Cotisations annuelles 2024

CLASSIF	TARIF ANNUEL	APRES DEDUCTION DE 66%	TARIF MENSUEL
A	96 €	32,30€	9,60€
B	102 €	34,00€	10,20€
C	108 €	36,72€	10,80€
D	120 €	39,10€	12,00€
E	132 €	42,16€	13,20€
F	150 €	44,88€	15,00€
G	168 €	51,00€	16,80€
H	186 €	57,80€	18,60€
I	204 €	63,92€	20,40€
J	222 €	71,40€	22,20€
K	240 €	74,80€	24,00€
RETRAITES	50% dernière cotisation		

Paiement par prélèvement :
(joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

Mensuel (10 Prélèvements sur la base d'une année pleine)

Annuel (fin mai)

Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

